

Taxe d'apprentissage
campagne de collecte 2026



Aix Marseille Université

Première université française avec plus de 80 000 étudiants, 8 000 personnels et 800 000 m² de patrimoine immobilier, Aix Marseille Université (amU) délivre près de 1 100 diplômes au sein de ses 17 composantes (facultés, écoles et instituts de formation). Reconnue pour son excellence scientifique, elle figure dans le TOP 5 des universités françaises au classement de Shanghai.

Bénéficiant d'un maillage territorial unique à travers ses 54 sites implantés sur 4 départements et 10 villes (dont une antenne à Wuhan, Chine), elle est un atout considérable pour le développement économique du territoire.

Cheffe de file de l'alliance européenne CIVIS, amU conjugue ancrage régional et ambition internationale. Ainsi, elle accueille plus de 12 000 étudiants internationaux et développe des partenariats stratégiques à travers le monde entier.

Université de recherche intensive, l'obtention du label « initiative d'excellence » en 2012 lui a permis de se hisser au rang des meilleures universités du monde. amU abrite 121 structures de recherche, 12 écoles doctorales, 20 instituts d'établissement interdisciplinaires et 72 plateformes technologiques de pointe en lien avec les grands organismes nationaux.

Elle déploie une politique d'innovation ambitieuse, à travers la création de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) identifiée comme l'un des 25 lieux qui changent l'innovation en France, et en pilotant des initiatives majeures comme le Marseille Immunology Biocluster, le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI Provence) ou la Mission Europe pour la Recherche.

Université citoyenne et engagée, amU s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal. Sa Fondation Universitaire renforce son engagement en faveur de la diversité, l'inclusion et la lutte contre la précarité.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

- Un panel de formations professionnelles répondant aux réalités et aux évolutions du marché
- Des équipes pédagogiques alliant universitaires et professionnels de haut niveau
- Des compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel
- Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie
- Un partenariat actif avec les entreprises
- Des formations innovantes et créatives

Qu'en faisons-nous ?

- Acquisition du matériel pédagogique pour nos sites de formation (instruments d'orchestre, petites percussions, matériel pédagogique pour les interventions dans les écoles)
- Enrichissement du fond documentaire mis à la disposition des étudiants et des personnalités extérieures
- Renforcement des équipements informatiques (logiciels d'édition musicale)
- Aide au financement de stages étudiants

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

L'URSSAF est désormais chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.

En ce qui concerne sa destination, vous pouvez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2026 **au Centre de formation des musiciens intervenants** d'Aix Marseille Université via la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Calendrier 2026

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2025 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2025 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2026.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le **5 mai 2026** pour les entreprises de +50 salariés et le **15 mai 2026** pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ notre code UAI ci-dessous comme destinataire de votre taxe au sein d'Aix Marseille Université, **du 26 mai au 21 octobre 2026**, via la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations, <https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive> à l'aide de vos identifiants SOLTéA.

CENTRE DE FORMATION DES MUSICIENS INTERVENANTS

Code UAI :

0133344P

3 - Un déroulé des formations éligibles du Centre de formation des musiciens intervenants est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser à une formation particulière. Vous pouvez également consulter la liste des formations éligibles d'amU sur la page web taxe d'apprentissage d'amU :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/taxe-dapprentissage>

Centre de formation des musiciens intervenants

Créé en 1983, le centre de formation de musiciens intervenants (Cfmi) est un institut d'Aix Marseille Université placé sous la double tutelle du Ministère de la Culture et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il accueille des étudiants dotés d'une solide formation musicale, désireux d'acquérir un diplôme leur garantissant une insertion professionnelle avoisinant les 100%. Le DUMI permet de postuler à des emplois créés par les collectivités locales : régions, départements, communes. Leur cadre, prévu dans le statut de la fonction publique territoriale, est celui d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, qui concerne également les titulaires du DE. Ces emplois peuvent être rattachés à une collectivité territoriale, une école de musique ou une association.

Les titulaires du DUMI sont officiellement agréés par le ministère de l'Éducation nationale à intervenir à l'école élémentaire et maternelle. Leur action peut s'étendre au secteur péri et post - scolaire, à l'enseignement spécialisé, aux pratiques amateurs, aux instances de promotion et de diffusion.

Le centre en chiffres

40 étudiants en
formation initiale

26 communes de la
Région Paca impactées

+ de 3 720 élèves
des écoles touchés

3 200 livres

4 000 partitions

2 000 références
instrumentales

2 000 supports audio

Siège du centre :

2 avenue Jules Isaac
13626 Aix-en-Provence

Contact :

Nathalie Cladere
nathalie.cladere@univ-amu.fr

cfmi.univ-amu.fr

